

La
Semaine Religieuse
DE
Québec

VOL. XXIII

Québec, 24 septembre 1910

No 7

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 97. — Les Quarante-Heures de la semaine, 97. — Apostolat de la Prière, 98. — Nominations ecclésiastiques, 98. — A la Basilique de Québec, 99. — Congrès de Tempérance (*suite*), 101.

Calendrier

— o —

25	DIM.	vr	XIX apr. Pent. et 4 sept. <i>Kyr.</i> du dim. A vêp., mém. des suiv.
26	Lundi	tr	S. Cyprien et Ste Justine, martyrs. [Suffr.]
27	Mardi	tr	SS. Côme et Damien, martyrs.
28	Mercr.	tr	S. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29	Jeudi	b	S. Michel, Archange, 2 <i>cl.</i>
30	Vend.	b	S. Jérôme, confesseur et docteur.
1	Sand.	b	S. Rémi, évêque et confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

25 septembre, Sillery. — 26, Lotbinière. — 27, Saint-Henri.
— 28, Saint-Vital de Lambton. — 29, Saint-Michel. — 30,
Saint-Rémi. — 1^{er} octobre, Saint-Ludger de Beauce.

Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour octobre 1910 : *La liberté de l'Eglise en Russie.*

A l'heure actuelle, l'Eglise catholique compte dans l'empire russe douze évêchés latins, dont cinq en Russie proprement dite et sept dans l'ancien royaume de Pologne. Le nombre des catholiques s'élève approximativement à quinze millions, soit un peu moins du huitième de la population totale (129 millions).

Jusqu'à ces derniers temps, il était interdit au catholicisme, non seulement de faire de la propagande, mais encore de recevoir dans son sein ceux des orthodoxes qui désiraient spontanément y entrer.

Depuis 1905, des dispositions plus libérales ont été introduites dans la législation russe, et si l'évolution commencée alors suit son cours normal, on peut conjecturer avec assez de vraisemblance que l'Eglise orthodoxe, actuellement privilégiée et dominante, perdra peu à peu de sa situation prépondérante, et que la part de liberté, assez réduite, récemment accordée aux autres confessions religieuses, en particulier au catholicisme, ira en s'accroissant. Le moment viendra donc, il est permis de l'espérer, où le catholicisme jouira en Russie de sa pleine indépendance.

OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR OCTOBRE

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour le complet affranchissement de votre Eglise en Russie.

Résolution apostolique : Je prierai pour la paix et l'union des Eglises.

Nominations ecclésiastiques

— o —

— Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque ont été faites les nominations suivantes :

- M. l'abbé Lucien Gauvreau, chapelain du couvent de Jésus et Marie à Saint-Joseph de Lévis ;
" " A. Lachance, à la cure de Saint-Sylvestre ;
" " E. Maurais, à la cure de Saint-Marcel ;
" " J.-A. Filteau, à la cure du Saint-Cœur de Marie ;

A la Basilique de Québec

MGR TOUCHET

Dimanche après-midi, le 4 sept, à quatre heures, la vénérable Basilique de Québec entendait pour la première fois le verbe d'or de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, en France.

Il est superflu de dire que la nef était remplie de tout ce que Québec contient d'élite et d'étrangers de distinction ; car elle avait été réservée spécialement pour les membres du Congrès de Tempérance. Les jubés avaient été laissés libres, et ils regorgeaient de monde. On a dû contenir à la porte des centaines de personnes pour qui il n'y avait plus de place dans la Basilique.

L'orgue finissait la marche d'entrée et un chœur de jeunes filles avait rendu des cantiques pieux quand Mgr Touchet monta en chaire. En voyant apparaître le vaillant apôtre, on aurait voulu applaudir, mais on s'est fait violence parce qu'on était dans l'église.

L'évêque d'Orléans a tout de suite pris son public par le cœur. En le voyant, on se sentait en présence du panégyriste de Jeanne d'Arc, qu'on ne peut pas s'accoutumer à appeler la Vénérable Jeanne d'Arc, tant elle est déjà populaire parmi nous.

Monseigneur Touchet est un orateur de premier ordre, dans la chaire sacrée, au moins. Et même en éloquence il surpasse des orateurs politiques dont on parle beaucoup. Il nous suffit d'avoir lu dans les journaux catholiques de France le texte, ou le résumé de ses discours, pour juger que sa réputation n'est pas surfaite.

Mgr Touchet a paraphrasé une parole de saint Paul : « *Quos cum salutasset, narrabat per singula quæ Deus fecisset in gentibus per ministerium ipsius.* » « Après les avoir salués, il

raconta en détail ce que Dieu avait fait parmi les gentils par son ministère.»

Ce texte tiré des Actes des Apôtres, veut dire, a dit Mgr Touchet, que saint Paul adressée à ses fidèles un salut et qu'il leur a fait un récit avant de les évangéliser.

L'orateur sacré veut aussi adresser un salut à Monseigneur l'Archevêque, dont la doctrine et les œuvres sont connues de l'autre côté de l'océan. Nous vous envions, ajoute-t-il, les nombreuses paroisses que vous avez fondées dans les deux diocèses que vous avez dirigées successivement. Nous vous envions le journal publié sous votre surveillance immédiate et qui prêche les saines doctrines sociales et économiques.

Monseigneur Touchet salue Monseigneur l'Auxiliaire — Mgr Roy — et lui rappelle qu'il a été élève à l'école des Carmes; il rappelle aussi les souvenirs que doit évoquer à son esprit le grand nom de l'école des Carmes, qui a vu passer tant de personnages saints ou illustres dont l'histoire a retenu les noms. Il salue ensuite le clergé et il fait cette remarque: le clergé canadien a su conserver pure la foi du peuple canadien; si on accepte l'adage: tel clergé, tel peuple, le clergé canadien est le meilleur du monde. Mgr Touchet salue aussi, après les hommes, la terre. Il salue cette terre canadienne qui a été le champ fécond des pionniers de la France. Il salue les mers qui contournent le continent et qui ont vu passer Jacques Cartier et Samuel de Champlain; il salue nos champs de bataille aux noms si français; Carillon, Sainte-Foy; il salue nos héros, Montcalm, Bougainville, Lévis, etc. Il salue vos grands lacs, notre « fleuve vraiment royal » sur lequel se sont jouées les destinées de deux grands peuples.

Et puis, dit-il, on m'a demandé de parler du « vieux pays », de la France. Je vais donc vous parler de la France.

Mgr Touchet fait ici l'historique de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il en montre les inconvénients et les avantages. Il dit que, en fin de compte, les avantages l'emportent sur les inconvénients. Autrefois on mangeait un plat de lentilles sous la dépendance de l'Etat; il fallait se taire; on était considéré comme un fonctionnaire. Aujourd'hui, le clergé est libre. Il est plus pauvre, peut-être, mais il est plus libre. Un plat de lentilles avec la liberté, c'est exquis!... (*L'action Sociale.*)

CONGRÈS DE TEMPÉRANCE

(Suite)

DISCOURS DU R. P. LALANDE, S. J.

L'alcoolisme et les classes dirigeantes

Un orateur français, peu timide d'ordinaire, terminait un de ses discours, que je viens de lire, en disant : « J'ai un peu de confusion en finissant : je sens combien mes paroles valent mieux que moi. »

Je n'attendrai pas, comme lui, de finir pour faire mon aveu ; je suis confus en commençant : je sens combien mes paroles ne répondent pas à l'attente de ceux qui ont bien voulu me les demander et de ceux qui me font l'honneur de les entendre.

Aussi bien, c'est un rôle périlleux que de traiter des classes dirigeantes devant ceux qui en sont les conseillers, et malgré le désir et le besoin qu'on aurait de suivre leur direction, d'avoir à prendre soi-même un ton de dirigeant. J'apporte toutefois un peu de bonne volonté et qui voudrait bien dire comme je le pense, qu'il existe enfin chez nous une classe dirigeante et comme il est temps qu'elle dirige.

Vers le milieu du discours du R. P. Lalande, M. Gerlier, président de la Jeunesse Catholique de France, arriva dans la salle du Congrès, et les applaudissements éclatèrent spontanément comme bienvenue au sympathique orateur français dont tous avaient si bien gardé le fraternel souvenir. M. Adjutor Rivard et M. l'abbé Camille Roy allèrent au devant de l'hôte distingué qui venait, il y a quelques instants à peine, de toucher la terre canadienne. M. Gerlier prit place sur l'estrade, et l'orateur continua son discours.

S. EXC. LE LÉGAT APOSTOLIQUE

Aussitôt après le discours du R. P. Lalande, Son Éminence le Légat Apostolique, le cardinal Vincent Vannutelli, fit son entrée dans la salle du Congrès, accompagné de S. É. le cardinal Logue. Le nombreux auditoire se leva, les applaudissements éclatèrent et les mots « Vive Pie X ! Vive son Légat ! » volèrent de toutes les bouches. Les mouchoirs s'agitèrent, et

au milieu des acclamations si sincères qui s'échappaient de toutes les poitrines, Son Éminence se rendit sur l'estrade, accompagné de S. G. Mgr Bégin, de NN. SS. Langevin, Blais, Blanche, Roy, et de plusieurs autres personnages distingués.

Quand la fanfare eut fini de jouer l'hymne papal, Monseigneur Roy, président du Congrès, souhaita la bienvenue au Légat. Nous sommes heureux, dit-il, de profiter de votre présence parmi nous pour vous offrir nos respectueux hommages en même temps que l'expression de notre dévouement au Saint-Siège.

Nous sommes réunis en Congrès, dit Monseigneur, afin de promouvoir les intérêts de la cause de la tempérance, et nous prions Votre Éminence de faire descendre sur nous une bénédiction qui sera pour tous le souvenir le plus profond et le plus durable de notre Congrès de Tempérance.

Son Éminence, visiblement émue de la réception si cordiale et si sympathique qu'Elle vient de recevoir dans la salle du Congrès, laquelle, du reste, n'est que la continuation de la réception toute royale que les autorités civiles et religieuses lui ont faite quelques heures auparavant, se leva au milieu des applaudissements.

Je suis venu, dit-il, pour manifester mon approbation et ma sympathie à la cause de la tempérance dont vous êtes réunis ici pour promouvoir les intérêts. La tempérance est une vertu « cardinale », voyez-vous. J'ai donc raison de vous la recommander d'une façon toute particulière. Oui, la tempérance est une belle vertu. Elle conserve la paix dans les familles, elle y maintient l'ordre, l'économie et la santé du corps. Je m'associe donc de tout cœur à votre Congrès.

Au surplus, je me ferai un devoir de faire connaître au Saint-Père les sentiments dont vous êtes animés envers lui. Vous avez toujours donné des preuves de votre fidélité et de votre dévotion à la Sainte Eucharistie. C'est cette dévotion qui a présidé à vos destinées et qui a conservé votre filial attachement au Saint-Siège.

C'est donc avec joie que je réponds à votre demande et que je m'empresse de vous bénir au nom de Jésus-Christ et de son représentant terrestre, Sa Sainteté Pie X.

Après la bénédiction, Son Éminence redescend de l'estrade,

tandis que les applaudissements et les acclamations éclatent dans la salle. On entonne ensuite le chant des Zouaves : « En avant ! marchons ! »

Après le départ du cardinal, les jeunies qui brûlent d'entendre la voix si vibrante et la parole si chaude du « camarade Gerlier », le demandent avec instance.

M. Gerlier, devant cet appel d'une sincérité non équivoque, s'avance sur l'estrade pour dire quelques mots qui enlèvent l'auditoire.

Je suis confus et désolé, dit M. Gerlier. Les fatigues d'un long voyage m'empêchent de pouvoir répondre comme je le voudrais à l'accueil si chaleureux que je viens de recevoir dans cette salle où, il y a deux ans, j'ai éprouvé les émotions les plus fortes et les plus consolantes de ma vie. Demain, je vous dirai mieux quels sont les sentiments dont je suis animé à votre égard. Ce soir, je ne vous dirai qu'un mot, mais ce mot résume tous mes sentiments et toutes mes pensées, il est l'expression de la reconnaissance et de la joie que j'éprouve en ce moment, et je vous le dis au nom de la Jeunesse Catholique de France vers laquelle vos acclamations s'en vont par delà ma personne, et ce mot c'est : « Merci ! »

DISCOURS DU R. P. LELIÈVRE

Le Rév. Père rappelle une parole de Mgr Roy, et la modifie légèrement pour redire que l'Eglise est une faiseuse d'ouvriers d'honneur et de cœur.

Il raconte l'histoire d'un ouvrier de Saint-Sauveur ayant une famille de cinq enfants, rendu malade par des excès de boisson et à la veille de mourir. Cet ouvrier fait une promesse au Sacré-Cœur de ne plus jamais boire, et revient à la santé en peu de jours. Cet ouvrier, dit-il, est devenu un bon chrétien et un apôtre.

Le Rév. Père cite plusieurs histoires navrantes, et prouve de cette façon comment l'alcool est l'ennemi des ouvriers.

Il mentionne le bien accompli à Saint-Sauveur par les caisses populaires — et rend hommage au dévouement de M. Alphonse Desjardins.

Il termine en souhaitant qu'au prochain congrès une grande assemblée populaire soit tenue pour les ouvriers.

VENDREDI, 2 SEPTEMBRE

La troisième séance générale du Congrès de Tempérance a été assurément la plus intéressante du congrès et celle qui a soulevé le plus d'intérêt.

L'orateur de la soirée, celui sur lequel l'attente générale s'était portée, était M. Pierre Gerlier, le distingué président de l'Association Catholique de la Jeunesse Française.

Il est impossible de décrire la scène d'enthousiasme qui marqua son arrivée. Dès qu'on le vit apparaître, ce fut un ensemble admirable de vivats, d'acclamations, et d'applaudissements frénétiques sous lesquels la salle croulait. Pendant quelques minutes cette scène se continua et M. Gerlier prit place en avant, aux côtés de S. G. Mgr l'Archevêque et des autres dignitaires.

Lorsque le distingué orateur monta à la tribune, il fut l'objet d'une ovation délirante qui dura quelques minutes, et qui est une preuve éclatante de l'admiration du peuple canadien pour le dévoué président de l'Association Catholique de la Jeunesse Française.

DISCOURS DE M. GERLIER

Il est difficile de donner une idée de ce que fut l'éloquent discours prononcé par M. Gerlier, et qui est une pièce d'éloquence admirable. Nous n'en donnerons que les grandes lignes.

En prenant la parole, le jeune orateur exprime l'émotion profonde qu'il éprouve en se retrouvant dans cette salle pour lui pleine de souvenirs si agréables. Il est heureux de constater qu'après 150 ans de séparation les belles traditions françaises sont encore aussi vivaces dans notre pays. Le drapeau britannique, symbole de notre allégeance, et le drapeau français, symbole de notre attachement à la France, flottent à l'unisson. Dans le tricolore, le bleu rappelle le bleu azuré de la France, le blanc, votre foi et sa pureté, et le rouge, le sang versé pour les grandes causes et les grands combats.

M. Gerlier dit qu'il est heureux de se rappeler la gracieuse invitation que lui a faite Mgr l'Archevêque lors de son passage à Paris, d'assister aux grands congrès de Québec et de Montréal. Alors, je croyais, dit-il, que les circonstances ne me

permettraient pas de voir se réaliser le rêve que je caressais. Heureusement ce rêve s'est réalisé et je suis heureux de remercier de nouveau S. G. Mgr l'Archevêque de cette gracieuse invitation et de lui exprimer l'hommage respectueux et l'admiration de la jeunesse catholique française.

M. Gerlier se rappelle les paroles de Mgr Roy, il y a deux ans, et il en gardera un souvenir impérissable.

Ce soir, dit-il, il y a aussi d'autres représentants de la jeunesse catholique qui sont témoins de l'accueil que vous nous faites. Il y a un petit-fils de Montalembert, et un parent du comte de Mun, qui voient ce qu'on peut attendre des amis essentiellement catholiques de la Nouvelle-France et passionnément français.

Depuis mon dernier voyage, j'ai tâché d'acquitter à chaque occasion, la dette de reconnaissance que j'avais contractée envers vous. J'ai souvent dit aux jeunes catholiques de France comment vous les aimez, comment vous admirez leurs efforts, et comment leurs peines et leurs joies se répercutent ici, car vous unissez ici la fierté française à l'intégrité de la foi catholique.

Je parle de traditions et de souvenirs parce que je comprends que le but de ce congrès est de remédier au mal qui pourrait vous porter à les oublier. Pour la France, je vous en prie, continuez ce rôle que vous avez assumé. Que vos prières retentissent encore en cette belle langue française et continuez les gestes de Dieu par la France.

A mon dernier voyage, c'est avec peine que je constatai que vous aviez mal jugé l'état de la France, et que vous croyiez que les gouvernants représentaient véritablement la volonté populaire. Heureusement, je vois aujourd'hui que vous êtes revenus de cette erreur, et ceux qui ont visité la France ont dû vous le dire. L'ennemi croyait l'Eglise vaincue, mais elle a relevé la tête au moment voulu et elle est restée debout, glorieuse et triomphante.

Il fait bon de saluer un auditoire si essentiellement catholique et nous sommes heureux de nous rappeler notre même origine et notre même foi. Nous retournerons chez nous encouragés, nous permettant d'espérer des heures de revanche complète aux droits de la liberté.

La séance s'était ouverte par la conférence du Révérend Père Ladislas qui a fait voir à l'auditoire combien est nocive l'action de l'alcool sur les divers organes du corps humain. Il a placé sous les yeux de l'assistance des photographies d'organes sains à côté d'organes minés et déformés par l'action de l'alcool. Il a montré combien l'estomac, le foie, les reins, les poumons, le cœur et tous les organes vitaux se font avarier par le whiskey, et il a expliqué la cause de certaines morts subites et prématurées. Certains organes ne s'accoutument pas de l'action de l'alcool, et lorsqu'une quantité suffisante s'est incorporée au sang, il s'en suit que l'organe le plus attaqué cesse de remplir ses fonctions d'une façon normale et il en résulte des maladies sérieuses quand ce n'est pas la mort elle-même. Ainsi l'alcool produit sur le foie l'atrophie c'est-à-dire l'amaigrissement et la dégénérescence qui le rend inapte à remplir son rôle purificateur, ou bien il produit l'hypertrophie, sorte de renflement ou d'engorgement qui l'augmente de volume d'une façon anormale et peut produire les plus funestes résultats.

Le Révérend Père a repassé successivement tous les organes vitaux, et a laissé dans son auditoire la conviction profonde du mal énorme causé par l'alcool dans l'organisme des intempérants, et du danger qui menace une partie de notre nationalité si nous ne savons pas éloigner autant que possible la coupe perfide des lèvres du buveur.

Le Révérend Père a ensuite donné des statistiques très éloquentes sur la dépense d'alcool qui s'est faite au Canada, dans la Province, le Diocèse et le district de Québec depuis quelques années. Ces statistiques démontrent que la campagne de tempérance menée avec persistance depuis 1905 a obtenu des résultats très appréciables.

La conférence du Père Ladislas a été fort goûtée.

Le Dr Fiset, de la rue Sainte-Anne, est venu faire diversion en chantant avec beaucoup de succès un air de l'opéra *Joseph*, de Méhul.

M. l'abbé Lortie a ensuite été invité à donner lecture d'une enquête sociale sur les résultats obtenus par la campagne de tempérance.

Commission de l'enseignement

— o —

Le comité d'organisation du Congrès avait proposé les sujets suivants à la Commission de l'Enseignement :

1.— L'enseignement et l'organisation antialcoolique à l'école.

1. Etat actuel de cet enseignement et de son organisation :

a) à l'école primaire,

b) à l'école modèle,

c) à l'école académique,

d) dans les collèges,

e) à l'Université,

f) Manuels antialcooliques.

2. — Dire ce qui se fait dans les autres pays.

3. — Sociétés scolaires de tempérance en Belgique.

4. — Progrès à réaliser.

II. — L'enseignement et l'organisation antialcoolique post-scolaires :

1. Etat actuel :

a) Sociétés de tempérance pour les jeunes gens : Ligue du Sacré-Cœur.

b) Association de la Jeunesse Catholique ;

c) Association de gymnastiques ;

d) Gardes militaires.

2. — Dire ce qui se fait ailleurs.

3. — Indiquer les progrès à réaliser.

III. — Dans la famille.

A. — Comment nos mœurs familiales sont-elles favorables ou défavorables à la tempérance ?

a) Vie ordinaire de chaque jour ;

b) Fêtes de famille, réunions, baptêmes, mariages, sépultures.

B. — Comment nos habitudes doivent se modifier, si nous voulons que la famille soit toujours un milieu favorable à la tempérance.

1. Société de tempérance pour hommes, femmes ou enfants ;

a) Vie des sociétés, réunions.

b) Conseils de tempérance.

c) Comment appliquer ces forces à l'action.

2. Prédications, retraites de tempérance, conférences.
3. Croix de tempérance.
4. Propagande antialcoolique par l'affiche, l'annonce, le tract, etc.
5. Groupement des sociétés catholiques, en vue de la lutte antialcoolique.

Voici un bref résumé des travaux soumis à la commission de l'Enseignement

La première partie du programme de cette commission (l'Enseignement et l'organisation antialcoolique à l'école) a été l'objet de trois études. La première se rapportant aux trois degrés de l'école primaire, la seconde aux collèges, et aux petits séminaires, la troisième, à l'Université.

VŒUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

I. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Attendu qu'il convient de signaler de bonne heure aux enfants les dangers funestes de l'alcool, de leur inspirer l'horreur de la buvette; qu'il importe d'éclairer, d'instruire et de convaincre l'enfance et la jeunesse que l'alcoolisme est la cause de la plupart des malheurs qui affligent la famille et la société; que c'est à l'école primaire que l'action doit être la plus constante et la plus énergique, puisque c'est là qu'elle s'adresse à un plus grand nombre de futurs citoyens;

Le Congrès émet le vœu;

1. Que l'enseignement antialcoolique (enseignement occasionnel) récits, lectures, dictées, rédactions, problèmes, chants, tableaux et cartes murales, etc., soit décrété à tous les degrés de l'école primaire.

2. Que l'enseignement antialcoolique direct, à l'aide du Manuel Rousseau (Petit Catéchisme de Tempérance et de Tuberculose), et de tout autre manuel approuvé dans l'avenir soit donné au moins une heure par semaine, à la dernière année de chaque cours: 4^e année du cours élémentaire, 2^e année du cours intermédiaire, 1^{ère} année du cours supérieur.

3. Que dans toutes les écoles et les académies on établisse des sociétés de tempérance à l'instar de ce qui se fait en Belgique.

II. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Le Congrès, attendu qu'il importe de préparer pour les classes dirigeantes de la société des citoyens sobres, et que c'est dans nos petits séminaires et dans nos collèges surtout que se recrute l'élite de demain, recommande l'établissement et le maintien de sociétés de tempérance dans nos maisons d'enseignement secondaire.

Le Congrès émet le vœu que des assemblées générales de ces sociétés soient faites au commencement de chaque année scolaire à l'occasion de la retraite annuelle, puis trois ou quatre fois durant l'année, et plus spécialement l'un ou l'autre des jours qui précèdent le congé du jour de l'an et des grandes vacances.

Il souhaite encore que, par la diffusion de brochures, de tracts antialcooliques et par des exercices appropriés et fréquents, les directeurs et les professeurs s'efforcent d'inspirer à leurs élèves l'horreur de l'intempérance et le zèle de la lutte antialcoolique

III. — ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Que dès le collège les enfants fassent partie de sociétés de tempérance. Pour s'habituer à l'idée et à l'esprit de tempérance, ils devraient renouveler à chaque année leurs promesses particulièrement en finissant leur cours classique.

Qu'au commencement de chaque année, à l'Université, il soit donné des exercices religieux (un triduum) pour attirer l'attention des étudiants sur les dangers moraux de la ville et en particulier sur celui de l'intempérance et de l'alcoolisme. Ce serait une force morale pour les nouvelles recrues et pour les élèves des années précédentes de savoir qu'ils sont en nombre dans la société de tempérance, et que les autorités religieuses de l'Université exhortent tous les étudiants à y entrer (à en faire partie).

Qu'on favorise de toute manière les œuvres et les sociétés ou associations propres à occuper et à utiliser l'activité physique et intellectuelle des étudiants, comme les conférences de Saint-Vincent de Paul, les cercles de l'A. C. J. C., les clubs catholiques de jeux et d'amusements, etc.

IV. — L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE
ET LES ŒUVRES POST-SCOLAIRES

1° Que dans les villes et dans les villages, on organise, s'il n'en existe pas encore, des associations de jeunes gens, où on enrôlera les élèves dès leur sortie de l'école et dont les officiers seront appelés à former des cercles pour l'étude des questions sociales, particulièrement les questions d'alcoolisme.

2° Que les Directeurs soient invités à affilier leurs associations au Comité permanent du Congrès de Tempérance.

3° Que dans ces associations de jeunes gens on donne au moins chaque mois des instructions suivies sur la tempérance.

V. — ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE DANS LA FAMILLE

1° Que dans toutes les familles on s'applique à observer fidèlement le règlement de la société de tempérance du diocèse.

VI. — SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE POUR
HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

1° Que conformément aux ordonnances de Monseigneur l'Archevêque de Québec, une société de tempérance soit établie dans chaque paroisse du diocèse, avec unité de règlement pour toutes.

2° Que par les retraites, les triduums, les réunions, prescrites, les conférences à la lanterne on ait soin de développer l'éducation antialcoolique des sociétaires.

3° Qu'en vue d'une union spirituelle plus étroite, les sociétés paroissiales soient invités à rétablir l'Ancienne Association de Messes.

4° Que, suivant le règlement de Mgr l'Archevêque, chaque société de tempérance ait son Conseil de tempérance, élu au scrutin, et que ce Conseil soit fidèlement réuni au moins tous les trois mois.

5° Qu'au-dessus des Conseils on établisse un Comité permanent de Tempérance, composé de prêtres et de laïques. Il aura l'autorité de faire observer le règlement, dirigera la lutte dans ses grandes lignes, renseignera et aidera les Conseils. L'œuvre des conférences avec projections lumineuses lui est confiée.

VII. — PROPAGANDE ANTIALCOOLIQUE PAR L’AFFICHE,

L’ANNONCE, LE TRACT, ETC.

CONSIDÉRANT que l’alcoolisme multiplie les accidents du travail et en aggrave les conséquences ; qu’il menace même l’industrie.

CONSIDÉRANT les ravages causés par l’alcoolisme inconscient dû aux croyances invétérées du peuple sur l’utilité de l’alcool, etc.,

CONSIDÉRANT surtout la réclame active que fabricants, distillateurs et débitants font aux boissons alcooliques.

LE CONGRÈS EMET LE VŒU :

1° Qu’un comité permanent pourvoie à la propagande anti-alcoolique en vue d’une publicité intensive par le journal, les tracts, les brochures, l’affiche, l’annonce, les étiquettes gommées, les couvertures de cahiers scolaires, les calendriers, les images, les tableaux, les cartes postales, etc.

2° Que le congrès exprime le vœu que toute la presse de cette province cesse de faire de la réclame et de publier des annonces favorables aux boissons alcooliques.

VIII. — GROUPEMENT DES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES

EN VUE DE LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

1° Partout où se trouveront des Sociétés mutuelles ou d’Assurance-vie, des Fédérations ouvrières, des Associations de Jeunesse Catholique, des Ligues du Sacré-Cœur et des Sociétés de Tempérance, etc. ; les membres de ces différents groupes sociaux s’entendront, à l’occasion, pour aider ou forcer les municipalités à diminuer les débits de boissons (licences de buvettes ou d’hôtel et d’épicerie).

2° Que ces Sociétés redoublent de zèle pour n’admettre que des membres tempérants.

3° Que tous les membres des dites Sociétés se ligent contre la coutume de la traite et que par leur exemple de sobriété en toutes occasions ils soient les plus précieux auxiliaires de la Tempérance.

C.-J. MAGNAN,
RAPPORTEUR.

(A suivre)

CIERGES ET VINS DE MESSE**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE***Fabricant de cierges, bougies, chandelles.**Importateur de vins de messe*

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.

Téléphone—Bell 91.

“ National 169.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien Atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.